



Agilia CHAPE NIVEL C-1000 / C-1100 / C-1200



Les pour vous



FACILITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE

- livraison du mortier fluide prêt à l'emploi directement sur les chantiers par camion toupie
- mise en œuvre à l'aide d'une pompe à mortier autoplaçant
- jusqu'à 80 m² sans joints de fractionnement



ÉPAISSEUR

- de 3 à 10 cm



QUALITÉ CONSTANTE

- production en centrales à béton Lafarge agréées par le CSTB
- contrôles tout au long de la production
- performances garanties par DTA



Agilia CHAPE NIVEL C-1000 / C-1100 / C-1200 sont des chapes autonivelantes à base de ciment, fibrées ou non. Leurs performances sont garanties par un DTA (Document Technique d'Application), délivré par la CCFAT.

Elles sont spécialement conçues pour la mise à niveau des sols, afin d'obtenir une planéité parfaite, avant la pose du revêtement.

Elles sont mises en œuvre :

- exclusivement à l'intérieur des bâtiments,
- dans tous les bâtiments (maisons individuelles, logements collectifs, bâtiments non résidentiels), neufs ou en cours de rénovation,
- sur supports en maçonnerie, bois ou panneaux dérivés du bois, planchers béton, chapes asphaltes, anciens revêtements non putrescibles,
- en pose adhérente (sauf dallage sur terre-plein), désolidarisée (sur film polyéthylène) ou flottante (sur sous-couche thermique et/ou acoustique).

Elles doivent impérativement être recouvertes d'un revêtement de sol : carrelage, parquet, revêtement souple, résine, peinture...

Elles sont mise en œuvre par des chapistes agréés Lafarge membres du réseau PRO Agilia Chape, conformément aux indications mentionnées dans le DTA.

Elles ne conviennent pas à l'enrobage des planchers chauffants.

VOTRE OFFRE PRODUIT ET SES APPLICATIONS

	CIMENT	FIBRES MÉTALLIQUES	FIBRES MACRO-SYNTHÉTIQUES	APPLICATION
Agilia CHAPE NIVEL C-1000	•			REMISE À NIVEAU
Agilia CHAPE NIVEL C-1100	•	•		REMISE À NIVEAU Pose sur isolant thermique et/ou acoustique
Agilia CHAPE NIVEL C-1200	•		•	REMISE À NIVEAU Pose sur isolant thermique et/ou acoustique



CARACTERISTIQUES

CLASSEMENT UPEC DES LOCAUX

- U4 P3 E3 C2

RÉACTION AU FEU

- Incombustible A1_{FI} (décision 96/603/CE et arrêté du 21/12/02)

MASSE VOLUMIQUE SUR MORTIER SEC

- 2,0 t/m³

DURÉE PRATIQUE D'UTILISATION

- Jusqu'à 2h30 après la fabrication

RÉSISTANCES MÉCANIQUES

- Classe CT C16-F3

DILATATION THERMIQUE

- $\leq 0,012$ mm/m.K

CONDUCTIVITÉ THERMIQUE

- $\geq 1,2$ W/m.K

TEMPÉRATURE DES LOCAUX

- Comprise entre +5°C et +30°C pendant et après coulage

TOLÉRANCES DE PLANÉITÉ

- ≤ 3 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 20 cm

ÉTALEMENT AVANT COULAGE

- 20 cm \pm 3
- mesure avec le cône Lafarge exclusivement



CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCESSIBILITÉ

- **PENDANT 2 JOURS APRÈS LE COULAGE** : protection impérative de la chape de l'eau, de l'ensoleillement direct et des courants d'air,
- **2^{ÈME} JOUR APRÈS LE COULAGE** : circulation piétonne autorisée,
- **3^{ÈME} JOUR APRÈS LE COULAGE** : aération modérée du local,
- **4^{ÈME} JOUR APRÈS LE COULAGE** : mise à disposition des locaux aux entreprises de second œuvre. Les risques d'endommagement de la chape doivent être évités.



POSE DU REVÊTEMENT DE SOL

AVANT LA POSE DU REVÊTEMENT DE SOL :

SI UN PRODUIT DE CURE LB FINITION OU LB TOP A ÉTÉ APPLIQUÉ :

- **LB Finition** :
 - > le chapiste doit éliminer le produit de cure par ponçage
 - > délai maximal entre l'élimination du produit de cure et la pose du revêtement : 8 jours
- **LB Top** : il n'est pas nécessaire de l'éliminer, LB Top assure une bonne adhérence des produits de liaisonnement

L'HUMIDITÉ RÉSIDUELLE DE LA CHAPE DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE VÉRIFIÉE :

- **carrelage** : pose après un délai de séchage minimal de 14 jours
- **autres revêtements** : l'entreprise de pose du revêtement de sol est responsable de la réception du support. Elle doit, dans tous les cas, vérifier le taux d'humidité résiduelle de la chape avant la mise en place du revêtement :

REVÊTEMENTS DE SOLS	CARRELAGES COLLÉS	PARQUETS COLLÉS	PARQUETS FLOTTANTS	REVÊTEMENTS DE SOLS TEXTILES	REVÊTEMENTS DE SOLS PVC COLLÉS	REVÊTEMENTS DE SOLS COULÉS À BASE DE RÉSINE	PEINTURES DE SOLS
HUMIDITÉ RÉSIDUELLE	À PARTIR DE 14 JOURS	< 3%	< 3%	< 5%	< 4,5%	< 4,5%	< 4%
TEXTE RÉGLEMENTAIRE DE RÉFÉRENCE	NF P 61-204 (DTU 52.2)	NF P 63-202 (DTU 51.2)	NF P 63-204 (DTU 51.11)	NF P 62-202 (DTU 53.1)	NF P 62-203 (DTU 53.2)	NF P 62-206 (DTU 54.1)	NF P 74-203 (DTU 59.3)

- **le chapiste peut contrôler l'humidité résiduelle de la chape** à la demande de l'entreprise de pose du revêtement (modalités à définir)

Délai maximal entre le coulage de la chape et la pose du revêtement : 8 semaines (sous réserve d'un degré de siccité admissible).

La chape doit être protégée par les autres corps d'état lors de leur intervention, conformément aux règles de l'art.



NORMES & RÉGLEMENTATION

NORME

- NF EN 13813 : Matériaux de chapes et chapes

DTA

- 13/13-1213*V2

DTU

- NF DTU 26.2 : Chapes et dalles à base de liants hydrauliques
- NF DTU 52.10 : Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalles flottantes et sous-carrelage scellé
- DTU 51.3 : Planchers en bois ou en panneaux dérivés du bois
- DTU 13.3 : Dallages - Conception calcul et exécution



GAMME AGILIA CHAPE NIVEL

ANCIENNES RÉFÉRENCES JUSQU'AU 30/09/2016	BASE CIMENT À PARTIR DU 01/10/2016	CIMENT	FIBRES MÉTALLIQUES	FIBRES MACRO- SYNTHÉTIQUES	APPLICATION
AGILIA SOLS C SPC	Agilia CHAPE NIVEL C-1000	●			REMISE À NIVEAU
AGILIA SOLS C SPC METAL	Agilia CHAPE NIVEL C-1100	●	●		REMISE À NIVEAU Pose sur isolant thermique et/ou acoustique
AGILIA SOLS C SPC FIB-S	Agilia CHAPE NIVEL C-1200	●		●	REMISE À NIVEAU Pose sur isolant thermique et/ou acoustique



POUR NOUS CONTACTER :

www.chape-lafarge.fr

Rubrique «Espace Applicateur»

Agilia est une marque déposée du groupe LafargeHolcim protégée en Suisse, en Europe, aux USA, en Inde et en Chine.

Lafarge France
2, avenue du Général de Gaulle
92148 Clamart Cedex

Tél. : +33 (0)1 58 00 60 00

www.lafarge.fr

